

A compter du 1er janvier 1944, la Commission hydroélectrique d'Ontario a reclassifié ses usagers ruraux, ne plaçant sous cette rubrique que les contrats ruraux en vertu desquels une ou plusieurs habitations occupées par des personnes engagées dans l'exploitation d'une ferme ne comptent que comme un seul usager. Cette classification exclut les autres habitations, les magasins, les garages, les ateliers de réparation, etc., ainsi que les petites propriétés de cinq acres ou moins, sauf sous des conditions spéciales. Ce changement dans la classification explique la diminution apparente du nombre de fermes desservies comparativement aux années précédentes. Le gouvernement d'Ontario défraie une partie de l'installation des services aux usagers ruraux, ce qui explique en partie le revenu moyen inférieur par kilowatt-heure en Ontario comparativement aux autres provinces.

9.—Service rural fourni par les centrales électriques, 1946

Province ou territoire	Usagers	Kilowatt-heures livrés		Revenu		
		Total	Moyenne par usager	Total	Moyenne par usager	Moyenne par kWh
	nombre	nombre	nombre	\$	\$	cents
Île du Prince-Édouard.....	2,341	1,488,552	636	95,543	40.81	6.4
Nouvelle-Écosse.....	9,767	5,842,970	598	271,449	27.79	4.6
Nouveau-Brunswick.....	8,858	2,709,262	306	207,927	23.47	7.7
Québec.....	44,680	28,678,547	642	1,046,962	23.43	3.7
Ontario.....	75,011	180,883,529	2,411	3,150,560	42.00	1.7
Manitoba.....	2,311	2,488,630	1,077	105,466	45.64	4.2
Saskatchewan.....	486	456,671	940	38,743	79.72	8.5
Alberta.....	1,391	2,437,475	1,752	142,552	102.48	5.8
Col.-Britannique et Yukon..	3,427	6,012,294	1,754	162,399	47.39	2.7
Totaux.....	148,272	230,997,930	1,558	5,221,601	35.22	2.3

Exportations et importations d'énergie électrique.—L'énergie électrique n'est exportée du Canada que moyennant un permis et elle est frappée d'un droit d'exportation de 0.03 cent le kWh, sauf certaines exceptions. Les droits perçus sur les exportations les années financières terminées le 31 mars 1944 à 1947 sont respectivement de \$641,253, \$639,320, \$694,518 et \$598,751.

Les exportations des années 1944-1947 paraissent au tableau 10. Il s'effectue aussi des mouvements interprovinciaux considérables d'énergie électrique entre le Québec et l'Ontario, et des mouvements moins importants entre le Québec et le Nouveau-Brunswick et entre la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Le volume d'eau qu'il est permis de détourner vers le côté canadien à Niagara-Falls pour la production d'électricité a été augmenté de 5,000 pieds cubes par seconde en novembre 1940, à cause d'un détournement, du versant de la baie James vers celui des Grands lacs, d'eau provenant du lac Long et de la rivière Ogoki. En 1941, une nouvelle augmentation de 9,000 pieds cubes-seconde vers les usines canadiennes et de 12,500 pieds cubes-seconde vers les usines américaines a été permise; en 1943, 4,000 pieds cubes-seconde ont encore été ajoutés aux usines canadiennes, portant le total à 54,000 pieds cubes-seconde pour le Canada et à 32,500 pour les États-Unis. Cet accroissement du volume d'eau et l'exploitation plus forte des usines sur le Saint-Laurent ont permis d'augmenter les exportations d'énergie ferme et d'énergie secondaire aux États-Unis (5,000 pieds cubes-seconde produiront environ 150 000 h.p. à l'usine de Queenston, en Ontario). En 1947, l'accroissement de la demande des consommateurs et la réduction du niveau de l'eau ont diminué le surplus d'énergie exportable.